Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données

Quel(s) traitement(s)?

Candidature, constitution de réserve de recrutement et procédure de recrutement.

Pourquoi nous fournissons-vous ces informations?

Dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'informations concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document renvoie aux articles spécifiques du RGPD : n'hésitez pas vérifier ces articles par vousmêmes, le RGPD étant accessible en ligne en suivant ce lien.

Informations de base

L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique que : « Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes : »

a.1. Coordonnées du responsable du	Ville de Mons
traitement	Grand'Place 22
traitement	7000 Mons
Aut 42 4 - /Aère nautial au llidautité at	Tel.: 065/40.21.53
Art. 13, 1, a (1ère partie) : « l'identité et	,
les coordonnées du responsable du	Mail: secretariat.communal@ville.mons.be
traitement »	
a.2. Service en charge	Gestion des Ressources Humaines
	Avenue de la Sapinette, 5
Art. 13, 1, a (2^e partie) : « <i>et, le cas</i>	7000 Mons
échéant, du représentant du responsable	recrutement@ville.mons.be
du traitement »	
b. Délégué à la protection des données	Cellule Protection des Données Ville/CPAS
	Grand'Place 22
Art. 13, 1, b : « <i>le cas échéant, les</i>	7000 Mons
coordonnées du délégué à la protection	Tel. (DPO Ville): 065/35.20.71
des données »	Mail: dpo@ville.mons.be
	<u> </u>
c.1. Finalités	Finalité générale : Gestion des ressources
	humaines
Art. 13, 1, c (1 ^{ère} partie) : « les finalités	Finalité spécifique : Réception et traitement
du traitement auquel sont destinées les	des candidatures
données à caractère personnel »	
c.2. Base juridique	Consentement
Art. 13, 1, c (2^e partie) : « ainsi que la	Dans le cadre de l'envoi de votre candidature,
base juridique du traitement »	vous consentez à l'usage de vos données dans
	le cadre exclusif de la procédure de
	candidature et de recrutement.

d. Intérêt légitime ?	Non applicable
Art. 13, 1, d : « lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers »	
e. Destinataire Art. 13, 1, e : « les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent »	Ressources Humaines : Agents en charge de la gestion des candidatures et des recrutements Service pour lequel votre profil pourrait être intéressant : le responsable de ce service
	Dans le cadre d'une procédure de recrutement, les membres des organes cidessous : - Jury d'examen (emplois contractuels et statutaires) - Collège communal (emplois contractuels et statutaires) - Conseil communal (emplois statutaires)
f. Transfert vers un pays tiers	Non applicable
Art. 13, 1, f: « le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »	

Exercice de vos droits

e responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »

a.1. Durée de conservation	Candidature spontanée: 1 an
	Candidature à un emploi spécifique :

Art. 13, 2, a (1^{ère} partie) : « la durée de conservation des données à caractère personnel »

- Non retenues: 1 an
- Retenues : 5 ans (dossier de procédure de recrutement) ou à expiration de la réserve de recrutement.

Certains documents, à conserver plus longtemps, peuvent mentionner des données vous concernant (listes générales de lauréats, etc.). Pour ces éléments, nous nous reportons au tableau de tri des Archives de l'État. Ces données ne seront pas diffusées auprès de tiers, sauf dans le cadre de recherche historique ou scientifique et pour une consultation uniquement auprès du Service des Archives.

a.2. Critères de destruction

Tableau de tri proposé par les Archives de l'État.

Art. 13, 2, a (2^e partie) : « ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée »

Le tableau est disponible en ligne : http://www.arch.be/ViewerJS/.../EP6015.pdf

b. Vos droits

Art. 13, 2, b: « l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données »

Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droits allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement.

De manière générale, pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter la Cellule Protection des Données (voir les coordonnées ci-dessus).

Droit d'accès (art. 15): ce droit vous permet d'obtenir une série d'informations concernant le traitement de vos données ainsi que l'accès/une copie à/de vos données.

Droit de rectification (art. 16): lorsque vous estimez que certaines informations sont incorrectes, vous pouvez demander leur rectification auprès du service concerné.

Droit à l'effacement (art. 17) : Si (entre autres) vous estimez que notre Administration n'a pas ou plus besoin de traiter vos données ou si vous estimez que le traitement que nous en faisons est illicite, vous pouvez demander leur effacement. Cette demande peut être faite auprès du service concerné dans le cadre d'un simple retrait de

candidature en précisant le désir d'effacer complètement vos données.

Droit à la limitation du traitement (art. 18): Pour des raisons similaires au droit à l'effacement, vous pouvez demander la limitation du traitement. Dans ce cadre, notre Administration ne pourra traiter vos données que sur votre autorisation expresse. Sachez cependant que le traitement est de facto limité à la stricte finalité indiquée.

Droit à la portabilité des données (art. 20) : Si le traitement est basé sur le consentement ou est effectué à l'aide de procédés automatisés (ordinateurs), vous pouvez demander une copie de vos données, dans un format structuré, afin de pouvoir transmettre ces informations à un autre responsable de traitement.

Droit d'opposition (art. 21): Si la légitimité du traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public, sur les intérêts légitimes ou pour de la prospection, vous avez le droit de vous opposer à ce traitement. Ce droit n'est pas applicable à ce traitement.

c. Retrait de consentement

Art. 13, 2, c : « lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »

Si un traitement est basé exclusivement sur votre consentement, vous avez le droit de le retirer à tout moment en contactant le service en charge de ces données.

Dans le cadre de votre candidature, vous retireriez, de facto, votre candidature spontanée ou celle pour un poste précis.

d. Réclamation

Art. 13, 2, d : « le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »

Si, dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre une décision prise dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter l'Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »).

https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen

e. Raison de la fourniture

Art. 13, 2, e : « des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données »

Consentement dans le cadre de la gestion de votre candidature et de la procédure de recrutement et du recrutement éventuel.

f. Décision automatisée

Art. 13, 2, f: « l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. »

Non applicable.

Nous n'effectuons pas de décision automatisée sur base de vos profils.